

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4924

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU les réalisations découlant de la collaboration scientifique déjà établie entre monsieur Jules LeBel et le Département d'informatique et d'ingénierie;

ATTENDU la résolution INF 2504 du procès-verbal de la deux cent vingt et unième assemblée départementale ordinaire du Département d'informatique et d'ingénierie, tenue le mercredi 15 octobre 2008 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel pour une période de trois (3) ans, à compter du 1^{er} novembre 2008;

DE RATTACHER le professeur associé LeBel au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4925

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Mohamed Mejri

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU les réalisations découlant de la collaboration scientifique déjà établie entre monsieur Mohamed Mejri et le Département d'informatique et d'ingénierie;

ATTENDU la résolution INF 2500 du procès-verbal de la deux cent vingtième assemblée départementale ordinaire du Département d'informatique et d'ingénierie, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2008, concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Mohamed Mejri;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Mohamed Mejri le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} décembre 2008;

DE RATTACHER le professeur associé Mejri au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4926

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des relations du travail;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 23 octobre 2008;

ATTENDU la résolution DRI-31-10-08-760 de l'assemblée départementale du Département de relations industrielles du 31 octobre 2008 recommandant l'embauche de madame Mélanie Dufour-Poirier à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Mélanie Dufour-Poirier;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Mélanie Dufour-Poirier à titre de professeur régulier dans le domaine des relations du travail au Département de relations industrielles pour la période débutant le 1^{er} décembre 2008 et se terminant le 31 mai 2010;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département de relations industrielles, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Dufour-Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4927

concernant la responsabilité de la gestion de la recherche contractuelle, de la valorisation de la recherche et de la propriété intellectuelle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de concentrer la gestion de l'ensemble des dossiers relatifs au développement de la recherche et de la création au Décanat de la recherche;

ATTENDU la modification proposée à la Politique de la recherche et de la création découlant de ce changement;

ATTENDU la modification proposée à la Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle découlant de ce changement;

ATTENDU l'avis de la commission des études relativement à ce changement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Marc Aubé,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSFÉRER du Bureau de liaison université-milieu vers le Décanat de la recherche la responsabilité des dossiers de valorisation de la recherche, de gestion de la recherche contractuelle et de propriété intellectuelle;

DE MODIFIER en conséquence la Politique de la recherche et de la création selon le projet soumis;

DE MODIFIER en conséquence la Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4928

concernant l'attribution du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU l'apport prévu de madame Marie Grégoire au Département d'études langagières;

ATTENDU la résolution DES-08-72-222 de la réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département d'études langagières tenue le 24 octobre 2008 concernant l'attribution du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Marie Grégoire le statut de professeure associée pour une période d'une (1) année, à compter du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009;

DE RATTACHER la professeure associée Grégoire au Département d'études langagières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4929

concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Jean Boileau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de cadre de monsieur Jean Boileau au 31 mai 2009;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur hiérarchique concerné;

ATTENDU l'avis favorable du supérieur immédiat quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

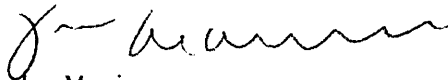
Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de cadre de monsieur Jean Boileau au poste de directeur des communications et du recrutement, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4930

concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Robert Bondaz

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de cadre de monsieur Robert Bondaz au 31 mai 2009;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur hiérarchique concerné;

ATTENDU l'avis favorable du supérieur immédiat quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

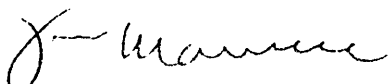
Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de cadre de monsieur Robert Bondaz au poste de registraire, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4931

concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Denis Hurtubise

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'échéance du contrat de cadre de monsieur Denis Hurtubise au 31 mai 2009;

ATTENDU la consultation menée en vertu du Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de monsieur Denis Hurtubise au poste de doyen des études, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4932

concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame Murielle Laberge

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de cadre de madame Murielle Laberge au 31 mai 2009;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur hiérarchique concerné;

ATTENDU l'avis favorable du supérieur immédiat quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de cadre de madame Murielle Laberge au poste de doyenne de la gestion académique, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4933

concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame Hélène Larouche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de cadre de madame Hélène Larouche au 31 mai 2009;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur hiérarchique concerné;

ATTENDU l'avis favorable du supérieur immédiat quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Hélène Larouche au poste de directrice du Service de la bibliothèque, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4934

concernant la modification des signataires au bail avec Travaux publics Canada

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'offre de location de Travaux publics Canada définissant les conditions du bail du Bureau de la traduction au Centre de recherche en technologies langagières;

ATTENDU la décision du conseil d'administration, le 18 septembre 2006, d'accepter l'offre de location de Travaux publics Canada (résolution 303-CA-4487) et d'autoriser la signature du bail;

ATTENDU que les personnes autorisées par résolution à signer le bail ne sont plus à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Marc Aubé,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le bail de location avec Travaux publics Canada pour les espaces locatifs du Bureau de la traduction au Centre de recherche en technologies langagières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4935

concernant la formation d'un comité d'évaluation pour l'appel de propositions pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le traitement accordé au processus de sélection du concessionnaire alimentaire du campus de Gatineau de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel de propositions au numéro de projet UQO-A905-S317 lancé le 21 octobre 2008 pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

II. EST RÉSOLU :

DE MANDATER un comité d'évaluation des propositions visant le choix d'un concessionnaire de services alimentaires au campus de Saint-Jérôme à l'Université du Québec en Outaouais.

Ce comité sera composé de deux (2) étudiants provenant du campus de Saint-Jérôme et désignés par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais, du registraire, de la directrice du Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL) et du directeur du Service des terrains et bâtiments, responsable des services auxiliaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4936

concernant l'adoption de la grille d'évaluation pour l'appel de propositions pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le traitement accordé au processus de sélection du concessionnaire alimentaire du campus de Gatineau de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel de propositions au numéro de projet UQO-A905-S317 lancé le 21 octobre 2008 pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le processus d'analyse des propositions du concessionnaire des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme à l'Université du Québec en Outaouais;

DE FIXER à 60 % le seuil minimal de passage pour chaque critère d'évaluation, à défaut de quoi la soumission est automatiquement rejetée;

DE FIXER cumulativement à 75 % le seuil minimal de passage du total de toutes les notes pondérées, à défaut de quoi la soumission est automatiquement rejetée;

DE SOUMETTRE les membres du comité d'évaluation à l'obligation de procéder à une évaluation individuelle des soumissions selon les critères suivants :

1. Pour chaque élément de la grille d'évaluation, chaque membre du comité attribue une note entre 0 et le pourcentage correspondant à la pondération (sur 100) accordé à cet élément.
2. Si les notes attribuées par les membres du comité présentent un écart (différence entre la plus haute note et la plus basse note) de plus de 25 % de la pondération accordée à l'élément, les membres doivent s'entendre pour modifier leurs notes afin de ramener l'écart à au plus 25 %. Advenant que la discussion ne permette pas aux membres de s'entendre pour réduire l'écart à 25 % ou moins de la pondération maximale, la note minimale et la note maximale sont alors éliminées et la moyenne est obtenue à partir des notes restantes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4936

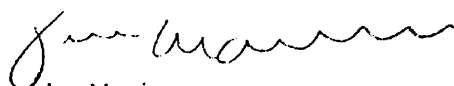
concernant l'adoption de la grille d'évaluation pour l'appel de propositions pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

3. La note retenue pour l'élément est obtenue par la moyenne des notes individuelles accordées par chaque membre du comité en ne tenant pas compte, le cas échéant, des deux notes éliminées suite à un écart de plus de 25 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4937

concernant la création du Service des ressources humaines et la création d'un poste de direction au sein du même service

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du budget du fonds de fonctionnement 2008-2009 (Résolution 323-CA-4869);

ATTENDU la résolution 323-CA-4871 approuvant le Plan des effectifs 2008-2009;

ATTENDU la résolution 328-CA-4922 approuvant la restructuration du Service des ressources humaines et financières de l'Université du Québec en Outaouais et les mesures à adopter;

ATTENDU l'urgence de procéder à la création du Service des ressources humaines mais, surtout, de combler le poste de directeur du Service;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

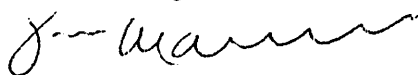
IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs 2008-2009 :

- par la création du Service des ressources humaines et par la création du poste cadre de directeur du Service;
- par le rattachement à ce nouveau Service des ressources humaines des employés temporairement rattachés au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources suite à l'abolition du Service des ressources humaines et financières (Résolution 328-CA-4922).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4938

concernant la nomination de l'entrepreneur pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.3 du Règlement général 4 de l'Université du Québec : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'obtention du financement accordé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour la réalisation du projet;

ATTENDU la résolution 325S-CA-4887 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 7 juillet 2008, ajournée et reprise le 10 juillet 2008, autorisait, sous réserve, la signature du contrat avec le promoteur Groupe Commercial AMT Inc. concernant le projet de construction du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais doit réaliser des travaux d'améliorations obligatoires prévus à la cession en emphytéose des documents contractuels;

ATTENDU les dispositions de l'article 13 de la Loi 17 sur les contrats des organismes publics permettant l'octroi de contrat de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie;

ATTENDU que les documents contractuels du projet de construction et de cession en emphytéose du futur campus de Saint-Jérôme contiennent des éléments importants de garantie associée au bâtiment à construire;

ATTENDU l'opinion juridique préparée par Me Nancy Demers, avocate du cabinet McCarthy Tétrault;

ATTENDU les coûts additionnels pouvant être occasionnés par la réalisation des travaux d'améliorations obligatoires suivant la livraison du bâtiment et les échéanciers de réalisation du projet;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par monsieur Claude Chénier,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4938

concernant la nomination de l'entrepreneur pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour les travaux d'améliorations obligatoires requis dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme à la firme Verreault Inc., conformément à l'enveloppe octroyée à cette fin;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4939

concernant l'approbation du règlement concernant la délégation des fonctions du conseil d'administration en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre 65.1), en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008, qui a pour principal objet de déterminer les conditions des contrats qu'un organisme public comme l'UQO peut conclure avec des organismes et qui impliquent des dépenses de fonds publics;

ATTENDU l'article 8 de ladite loi qui stipule que le dirigeant d'un établissement universitaire, sous réserve des délégations qu'elle prévoit, est le conseil d'administration de l'Université;

ATTENDU que ce même article prévoit que le conseil peut, par règlement, déléguer ce pouvoir à un membre du personnel de direction supérieure au sens de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1);

ATTENDU que le vice-recteur à l'administration et aux ressources répond à cette définition de « membre du personnel de direction supérieure » au sens de cette dernière loi;

ATTENDU qu'il est jugé nécessaire de se prévaloir de ce pouvoir de délégation prévu par la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. 65.1) et de le confier au vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU le projet de règlement concernant la délégation des fonctions du conseil d'administration en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le règlement concernant la délégation des fonctions du conseil d'administration en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4940

concernant la nomination de deux (2) étudiants au comité santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de mandat au 31 mai 2008 de l'étudiante Sonia Estupinan;

ATTENDU que selon l'article 8.3 de la Politique santé, sécurité et prévention, le conseil d'administration nomme deux (2) étudiants désignés par l'Association générale des étudiants de l'UQO;

ATTENDU que selon l'article 8.3 de la Politique, le comité est formé par un étudiant au premier cycle et un étudiant aux cycles supérieurs;

ATTENDU la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

ATTENDU la nomination faite par le conseil exécutif de l'Association générale des étudiants/es de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 30 octobre 2008;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les étudiants suivants au comité santé, sécurité et prévention, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2010 :

- Rachel Goubau, étudiante au premier cycle
- Komla Agbéko Adjogblé, étudiant au troisième cycle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 329-CA-4941

concernant la nomination de quatre (4) étudiants à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-neuvième réunion tenue le lundi 17 novembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la démission des étudiants Alexandre Tremblay et Jean-Roch Villemaire, de la fin de mandat de David Clément et d'un poste vacant;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1-A-2 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 6.1 d) et 6.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

ATTENDU la nomination faite par le conseil exécutif de l'Association générale des étudiants/es de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 30 octobre 2008;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

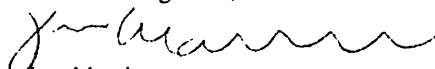
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE des nominations suivantes à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais :

- Fatma Djama Samatar, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2010;
- Frédérique Delisle, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2010;
- Martin Labelle, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2010;
- Fouzia Azzouzi, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice